

2025-11-01

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 21/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 18 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le douze novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés : DAVID Frédéric donne pouvoir à VENGEONS Christian, DAVID Nathalie donne pouvoir à DESGUEE Jérémie (absent, ce pouvoir n'est pas effectif), GALLIER Erick donne pouvoir à LECUYER Josiane, MOTTIN Christelle donne pouvoir à GILETTE Valérie, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : DESGUEE Jérémie, FREENEE Anaïs, LEROUILLY Chloé,

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

La séance a été ouverte à 20h07.

Mme Josiane LECUYER a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

SAEPB : Adhésion de Villers-Bocage et Les Monts d'Aunay

Délibération 2025-11-01

VU, les statuts du SAEPB,

Vu la délibération du Comité Syndical du SAEPB en date du 29 septembre 2025, se prononçant favorablement pour l'adhésion des communes des Monts d'Aunay (pour son périmètre géré en régie communale) et de Villers-Bocage à la date du 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SAEPB, par courrier en date du 29 septembre 2025, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes des Monts d'Aunay et de Villers-Bocage au SAEPB.

Certifié exécutoire le
21/11/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

